

Table des matières

Sommaire	5
Préface	7
<i>Renaud DE BRIEY et Benoît LE MAIRE</i>	
Section 1. Origine et évolution de la C.C.A.I.	7
Section 2. Fonctionnement de la C.C.A.I.	9
Section 3. Les procédures alternatives de la C.C.A.I.	11
Sous-section 1. La conciliation	11
§ 1. La demande	11
§ 2. La désignation	12
§ 3. La mission des conciliateurs	12
§ 4. Le caractère contradictoire et confidentiel	13
Sous-section 2. L'arbitrage	13
§ 1. La demande	13
§ 2. La désignation	14
§ 3. Le déroulement de la procédure	15
§ 4. La spécificité de l'arbitrage C.C.A.I.	16
Sous-section 3. La médiation	16
§ 1. La demande	16
§ 2. La désignation	17
§ 3. La mission des médiateurs	17
Sous-section 4. Les coûts des procédures	17
Section 4. Le développement futur de la C.C.A.I.	19
Le monopole de l'avocat : privilège anachronique ou impérative nécessité ?	21
<i>Jean-Pierre BUYLE et Jean-Sébastien LENAERTS</i>	
Introduction	21
Section 1. Historique	22

Section 2. Le monopole des avocats dans les matières civiles et commerciales: état des lieux	29
Sous-section 1. Introduction	29
Sous-section 2. Le monopole des avocats et le droit européen de la concurrence	30
Sous-section 3. Le monopole de la représentation en justice	32
§ 1. Principes	32
§ 2. Les exceptions de l'article 728 du Code judiciaire	35
A. Article 728, § 1 ^{er} : la comparution en personne	35
B. Article 728, § 2: la représentation par conjoint, parent ou allié	37
C. Article 728, § 2bis: la «représentation» par expert-comptable, comptable professionnel ou réviseur d'entreprise	37
D. Article 728, § 3, alinéas 1 ^{er} et 2: la représentation par le délégué syndical	39
E. Article 728, § 3, alinéas 3 et 4: la représentation en matière d'aide sociale	40
F. Article 728, § 5: la représentation en matière de demandes relatives à la protection des droits de garde et de visite transfrontières	40
Sous-section 4. Le monopole de plaidoirie	41
Sous-section 5. L'absence de monopole de la consultation juridique	41
Sous-section 6. De quelques dispositions dérogeant aux principes de base en matière de monopole des avocats	43
§ 1. Vers un renforcement du rôle de l'avocat: l'octroi d'un monopole absolu	43
§ 2. Vers une diminution du rôle de l'avocat: l'accomplissement de certains actes judiciaires par d'autres professionnels	46
§ 3. Illustration particulière de cette tendance: les actions en cessation	48
Section 3. Le monopole de l'avocat en matière fiscale	52
Section 4. Le monopole de l'avocat en matière répressive	56
Sous-section 1. Devant les juridictions de fond (tribunaux de police, tribunaux correctionnels et cours d'appel)	56

Sous-section 2. Devant les juridictions d'instruction	58
Sous-section 3. Devant la cour d'assises	59
Sous-section 4. L'avocat consacré dans les lois pénales	60
Section 5. Le monopole de l'avocat devant les juridictions administratives	61
Sous-section 1. Devant le Conseil d'État	62
Sous-section 2. Devant les autres juridictions administratives	65
Section 6. Le monopole des avocats devant les juridictions internationales	67
Sous-section 1. La Cour de justice de l'Union européenne	67
§ 1. Les textes applicables	67
§ 2. La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne	69
Sous-section 2. Devant quelques autres juridictions internationales	72
Section 7. Le rôle de l'avocat dans le cadre des procédures alternatives de règlement des conflits (ADR)	73
Section 8. L'avocat mandataire de justice	75
Section 9. Et demain ?	75
Section 10. Considérations finales	78
Le périmètre du monopole de l'architecte : un manque de surface?	81
<i>Patrick HENRY et Jean-François HENROTTE</i>	
Section 1. Monopole et concours obligatoire de l'architecte	83
Sous-section 1. Le monopole résultant de la loi du 20 février 1939	83
Sous-section 2. L'objet du monopole est d'ordre intellectuel	84
Sous-section 3. Le monopole s'étend à la mission d'ensemble	84
Sous-section 4. Les limites du monopole : les travaux qui peuvent être effectués sans l'assistance d'un architecte	87
Sous-section 5. Dérogation au concours obligatoire de l'architecte	89
Sous-section 6. Sanctions civiles et pénales	89
§ 1. Sanctions pénales	89
§ 2. Constatation des infractions	91
ANTHEMIS	241

§ 3. Sanctions civiles – Nullité absolue des conventions	91
Sous-section 7. Responsabilités en cas de violation de la règle du monopole de l'exercice de la profession d'architecte	92
Sous-section 8. Les monopoles partagés de l'architecte résultant de lois éparses	93
Section 2. Incompatibilité d'exercice des professions d'architecte et d'entrepreneur ou promoteur	95
Sous-section 1. Le principe de l'incompatibilité entre les professions d'architecte et d'entrepreneur	95
Sous-section 2. L'indépendance et l'intervention d'un architecte pour le compte d'un promoteur	97
Sous-section 3. La sanction : la nullité absolue du contrat	106
Conclusion	109
Le monopole notarial ou le service public de l'authentification	111
<i>Jean-François TAYMANS</i>	
Section 1. Le monopole de l'authentification des actes privés	111
Sous-section 1. Les textes	111
Sous-section 2. Le monopole de l'authentification des actes privés	112
§ 1. Monopole ou quasi-monopole?	112
§ 2. La justification du monopole	119
A. Aux notaires	120
B. Aux seuls notaires?	121
§ 3. Qu'en est-il sur ce plan du droit européen?	122
Section 2. Le monopole de l'acte authentique, comme condition d'accès à la publicité hypothécaire	123
Section 3. Le monopole des notaires et l'acte d'avocat	126
Appendice – Le notariat et la négociation immobilière	132
Conclusion	134
Le monopole du géomètre-expert : une limite difficile à tracer!	135
<i>Luc G.C. MEEÛS et Emmanuel JACUBOWITZ</i>	
Introduction	135
Section 1. Les activités réservées	136

Plan fiction 1	139
Plan fiction 2	142
Section 2. Les activités autorisées	149
Sous-section 1. Les activités réglementées autorisées	152
Sous-section 2. Les activités non réglementées autorisées	155
Section 3. Les activités interdites	155
Section 4. Les recours contre les actes et agissements illégaux de géomètres-experts	158
Conclusion	159
Les monopoles professionnels et la reconnaissance du titre d'expert judiciaire	161
<i>Renaud DE BRIEY</i>	
Introduction	161
Section 1. La situation actuelle en Belgique	162
Sous-section 1. L'analyse classique	162
Sous-section 2. Initiatives législatives	165
Section 2. Limites à la liberté de choix des magistrats	174
Sous-section 1. Les limites classiques	174
§ 1. L'exclusion des personnes morales	174
§ 2. Les condamnés	175
§ 3. Les fonctionnaires	175
§ 4. L'emploi des langues	175
Sous-section 2. Existence de législations spécifiques	176
§ 1. La loi du 15 septembre 1919	176
§ 2. La loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales	176
§ 3. La loi du 11 mai 2003 protégeant le titre et la profession de géomètre-expert	178
§ 4. La loi du 15 mai 2007 sur les experts en automobiles	180
§ 5. L'arrêté ministériel du 22 janvier 2007 sur l'agrément des médecins spécialistes	185
§ 6. La loi du 20 février 1939 et le monopole de la profession d'architecte	187
ANTHEMIS	243

Section 3. Le statut de l'expert judiciaire	189
Section 4. Conclusions prospectives	191
Sous-section 1. Incidence des disparités dans le choix des experts judiciaires	191
Sous-section 2. Les pistes de solutions usuelles	193
§ 1. Listes d'experts par les cours et tribunaux	193
A. Charles Van Reepinghen	193
B. André Cloquet	193
C. H. Declercq	194
D. Paul Lurquin	194
§ 2. Listes établies par des associations professionnelles	195
§ 3. Le diplôme d'expert	196
§ 4. La certification	199
Sous-section 3. Proposition de création d'une commission fédérale de l'expertise judiciaire	199
Un regard européen sur les monopoles professionnels	203
<i>Anne JONLET</i>	
Introduction	203
Section 1. Monopoles et droits réservés	205
Sous-section 1. Dangers des monopoles	205
Sous-section 2. Pratiques assimilées au monopole	207
Section 2. Les professions libérales – Rôle et statut particuliers	207
Sous-section 1. Une notion aux contours mal définis	207
Sous-section 2. Variété des niveaux de régulation	208
Sous-section 3. Nécessité de réglementer	210
Section 3. Droit de la concurrence	211
Sous-section 1. Politique de concurrence	211
Sous-section 2. Concurrence et professions libérales	212
Sous-section 3. Concurrence et associations professionnelles	213
Sous-section 4. Abus de monopole	213
Sous-section 5. Réglementation restrictive et justification des États membres	214
Section 4. Les dispositions relatives au marché intérieur – Libre prestation de services et libre établissement	215

Sous-section 1. Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)	216
Sous-section 2. Droit secondaire	217
Sous-section 3. Libre établissement	218
Sous-section 4. Libre prestation de services	219
Sous-section 5. Initiatives de la Commission européenne	221
Section 5. Quelques questions d'actualité pour les notaires	222
Sous-section 1. Caractéristiques de la profession de notaire	222
Sous-section 2. Notariat et condition de nationalité	224
Sous-section 3. Monopole en matière de transmission de biens immobiliers	225
Sous-section 4. Monopole de l'acte authentique	227
Section 6. Quelques questions d'actualité pour les avocats	228
Sous-section 1. Caractéristiques de la profession d'avocat	228
Sous-section 2. Conditions d'accès à la profession	230
Sous-section 3. Monopole de représentation ?	230
Sous-section 4. Concurrence pour les autres activités	234
Sous-section 5. Évaluation de la directive Établissement	235
Conclusions	236
Annexe	237
Clause de conciliation, d'arbitrage et/ou de médiation de la CCAI à insérer dans toute convention immobilière (vente, bail, contrat d'entreprise, contrat d'architecte, etc.)	237